

La version actuelle du chapitre 17 du RPBB, qui traite exclusivement des soumissions de listages de séquences et des dépôts de microorganismes, a été rédigée en 1998 afin de fournir une orientation aux examinateurs et aux professionnels des brevets à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les brevets* et aux *Règles sur les brevets* en 1996.

La présente ébauche a été rédigée de façon à actualiser, à regrouper et à codifier les pratiques à l'intention des divers utilisateurs du Recueil en fonction de la jurisprudence, des modifications apportées à la *Loi* et aux *Règles* et des nouvelles biotechnologies. L'ébauche vient donc mettre à jour et compléter le chapitre publié en 1998.

Même si peu de choses ont changé au cours des 10 dernières années en ce qui concerne les dépôts de matière biologique et le Traité de Budapest, plusieurs modifications ont été apportées aux dispositions réglementaires sur les listages de séquences du PCT. Ces dispositions réglementaires ont été incorporées dans les *Règles sur les brevets*, et sont reflétés dans cette ébauche du chapitre.

Le nouveau chapitre comprend également des sections qui traitent de presque tous les aspects de l'examen, y compris les objets brevetables, l'utilité, la suffisance de la divulgation, la nouveauté, l'activité inventive et les revendications. Bien que, dans un sens large, ces sujets ne soient pas nouveaux dans le RPBB, le chapitre 17 traite de ces sujets par rapport aux inventions dans le domaine de la biotechnologie. Pour bon nombre de sujets, une orientation générale ainsi qu'une orientation précise dans les domaines de la biotechnologie ont été données compte tenu du contenu limité dans les chapitres actuels du Recueil. Une des caractéristiques du nouveau chapitre est le nombre élevé d'exemples de revendications fournis en vue d'éclaircir la pratique du Bureau.